



**CONSULAT  
GÉNÉRAL  
DE FRANCE  
À POINTE-NOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pointe-Noire, le 23 avril 2024

**1<sup>ER</sup> CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2024/2025**

**PROCES-VERBAL**

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 17/04/2024 au Consulat général de France à Pointe-Noire (République du Congo).

**Participants :**

**Etaient présents :**

*Membres de droit :*

- Mme BOULO Anne, Conseillère des Français de l'étranger et présidente du Conseil Consulaire
- M. CHANGARNIER Cyril, Conseiller des Français de l'étranger

*Rapporteurs généraux :*

- Mme WAGNER Véronique, Consule Générale de France à Pointe-Noire
- M. MORICE Hervé, Consul Adjoint

*Secrétaire :*

- Mme LACOMBE Marine, Agente consulaire en charge des dossiers de bourses scolaires

*Membres participants :*

- M. CROCHEMORE Dominique, Représentant d'une association de Français à l'étranger reconnue d'utilité publique (UFE)
- Mme DUBOST COX-ASWOOD Marie-Laure, Représentante d'une association de parents d'élèves
- Mme FASQUEL Elisabeth, Représentante d'une organisation syndicale représentative des personnels enseignants (enseignants du 1<sup>er</sup> degré)
- M. SOLA Bernard, Représentant d'un établissement d'enseignement (proviseur du lycée Charlemagne)
- M. VIGNACQ Lionel, Conseiller de coopération et d'action culturelle, sans voix délibérative (en visioconférence)

*Invités / experts :*

- M. CRENN Olivier, Directeur administratif et financier du Lycée Charlemagne
- Mme DABONOT Corinne, Représentante d'un établissement d'enseignement (directrice école primaire Charlemagne)
- Mme TOURRES Nathalie, Représentante d'une société de bienfaisance (AFEB)

**Absents :**

- M. MARINI René, Conseiller des Français de l'étranger
- M. ROUSSELLE Sylvain, Représentant d'une organisation syndicale représentative des personnels enseignants (enseignants du 2<sup>nd</sup> degré)

## Ont été remis aux membres du Conseil Consulaire les documents de travail suivants :

- Ordre du jour et liste des participants ;
- Guide du participant au Conseil Consulaire "bourses scolaires" ;
- Calendrier de la campagne 2024/2025 ;
- Note de cadrage AEFÉ ;
- Note du service économique sur la croissance et l'inflation 2024.

### Première partie avant examen des dossiers individuels

La Présidente du Conseil Consulaire introduit la séance en remerciant les participants et l'équipe du Consulat général pour le travail effectué en amont. Elle rappelle également le fonctionnement des Conseils Consulaires, avec notamment le rôle de ses membres et éventuels invités-experts et une attention particulière sur le **principe de confidentialité** qui doit strictement encadrer les débats (un engagement de confidentialité figurant d'ailleurs sur la liste d'émargement de la réunion).

Elle indique en particulier que, suite à de récentes « fuites », le niveau de vigilance devra être encore relevé et que tout manquement à ce principe de confidentialité (qui concerne toutes les informations échangées et les avis exprimés lors de la réunion) pourra conduire à une exclusion du Conseil consulaire (cf. point 4.1.3 de l'[Instruction spécifique sur les bourses scolaires](#)).

La Présidente passe ensuite la parole à la Consule Générale de France, qui dresse un bilan global de la campagne 2023/2024 (pour les pays du rythme nord), soit **22.260 bourses accordées** (sur 26.565 élèves concernés) pour un montant de **96.215.902 euros** (4.322 euros par boursier). Elle appelle l'attention sur l'effort de l'Etat français en faveur de l'aide à la scolarité avec près de 110 millions d'euros mobilisés par l'AEFE à cet effet (bourses accordées, aides parascolaires et accompagnement AESH).

A la demande de la Présidente, le Proviseur du Lycée Charlemagne présente succinctement l'augmentation des frais de scolarité qui sera appliquée à la rentrée 2024/2025 (entre + 9 % et + 12 %, pour les élèves français et selon les niveaux scolaires) et explique que cette augmentation est un rattrapage de l'absence d'évolution des écolages depuis 2017/2018 et qu'elle vise à rééquilibrer la situation financière de l'établissement (mise à mal notamment par la diminution de près de 43 % du nombre d'élèves en 6 ans).

Le Consul adjoint présente les grandes lignes de cette première campagne de bourses 2024/2025, en rappelant les **résultats de la précédente campagne** (sur 64 familles/dossiers examinées, 44 ont été accordées et 20 rejetées, avec 4 recours gracieux qui ont été déposés après la CNB2 et toujours pendants), les **éléments de calendrier** (dont la période de dépôt des dossiers, pour ce CCB1, qui a été largement annoncée sur le [site](#) du Consulat, ses [réseaux sociaux](#), par voie d'affichage et via des courriels adressés par le Lycée aux parents d'élèves) et le **cadre réglementaire** :

- 1) A l'issue du dialogue de gestion qui s'est tenu avec l'AEFE, et au jour de cette réunion, **aucune enveloppe limitative n'a été fixée par l'Agence**. Les travaux du CCB1 doivent donc être contenus dans l'**enveloppe de référence**, qui est cette année de **317.473,22 euros** (contre 287.846 € pour le CCB1 de l'année dernière).
- 2) Lors de la réunion du pré-conseil consulaire qui s'est tenue le 3 avril, après plus d'un mois d'instruction et la réalisation de **5 visites à domicile**, l'équipe consulaire a apporté un avis sur l'ensemble des dossiers présentés, à savoir :
  - **46 familles à examiner** (dont aucune première demande), pour 78 enfants, ce qui représente une légère diminution par rapport au précédent CCB1 (53 familles pour 88 enfants) ;
  - **38 familles ont reçu un avis favorable** (contre 31 en 2023) ;
  - **5 familles devraient voir leurs demandes ajournées** (contre 15 en 2023), car, bien qu'ayant manifestement besoin d'une aide, elles ont présenté des dossiers incomplets qui seront susceptibles d'être régularisés en CCB2 ;
  - **3 familles ont été proposées au rejet** (contre 7 en 2023).

Ces propositions, qui seront discutées lors de cette réunion du CCB1, représentaient **un besoin budgétaire de 335.874 euros** (soit 18.400,78 euros au-dessus de l'enveloppe de référence).

## **Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance**

Commencés à 14h38 et terminés à 17h 05, les travaux du CCB1 ont été consacrés à l'examen de 78 demandes de renouvellement (aucune première demande), soit 46 familles, et ont abouti aux propositions suivantes :

- **36 familles avec avis favorable** (2 de moins par rapport au pré-conseil consulaire)
- **2 dossiers avec proposition d'ajournement** (3 de moins par rapport au pré-conseil consulaire)
- **8 familles proposées au rejet** (5 de plus par rapport au pré-conseil consulaire) pour :
  - Dossier incomplet (2)
  - Hors barème (1)
  - Déclaration incomplète ou inexacte (5)

A la suite de ces différentes décisions, l'enveloppe des besoins du poste a été ramenée à **316.225,17 euros**, soit inférieure de 1.248,05 euros au montant de l'enveloppe de référence.

Par ailleurs, au terme des travaux du CCB1, la Consule générale souhaite appeler l'attention du Conseil consulaire et de l'Agence sur la proportion très importante, cette année, de familles monoparentales (24 familles sur 46 donc plus de 50%) ou déclarées comme telles.

Elle s'interroge également sur le peu ou l'absence de contribution apportée à ces familles – et surtout aux enfants concernés – par les ex-conjoints français qui ont, pour la plupart, quitté le Congo.

L'[article 371-2](#) du Code Civil (auquel sont soumis ces ressortissants français) est pourtant explicite sur cette question :

*« Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.*

*Cette obligation ne cesse de plein droit ni lorsque l'autorité parentale ou son exercice est retiré, ni lorsque l'enfant est majeur. »*

La Présidente partage cette interrogation et ajoute que la législation congolaise permet aux femmes « abandonnées » par leur conjoint de déposer une requête auprès du Tribunal pour enfant pour réclamer le versement d'une pension alimentaire par leur ex-conjoint, même si celui-ci réside en France (il peut se faire représenter lors de l'audience).

Enfin, la Présidente indique qu'il est regrettable de ne pas avoir les résultats des recours déposés en CCB2 2023/2024 avant de statuer sur les dossiers.